

## NÉGOCIATION COLLECTIVE SUR LA RÉMUNÉRATION

Le 26 septembre 2018 aura lieu la première réunion de négociation sur la rémunération.

- ✚ Sur les salaires effectifs, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée.
- ✚ Sur l'égalité professionnelle des femmes et des hommes, portant sur les mesures visant à supprimer les écarts de rémunération et à améliorer la qualité de vie au travail.

Rappel de la Négociation Annuelle Obligatoire relative à 2018 :

- Augmentation pérenne de 0,6 % à effet au 1 avril 2018, avec un plancher de 250 €.
- Une prime de 500 € sous forme d'un supplément d'intéressement au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016.
- Une enveloppe de 1,2 Million d'Euros en faveur de l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes.
- Une enveloppe de 1,2 Million d'Euros pour une action spécifique de mise en cohérence des rémunérations variables des femmes.
- Un abondement exceptionnel au taux de 300 %, soit au maximum 210 € pour un versement sur le PEE de 70 €.

Avez-vous été satisfait de ces mesures ?

Les revendications de **FO Banques BNP Paribas** n'avaient pas été retenues. Toutefois, nous avons signé l'accord afin de ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des salariés.

Que nous réserve la Direction cette année et que va-t-elle avancer comme argumentation pour ne pas revaloriser fortement nos salaires ?

Faisons un effort d'imagination :

- La croissance économique n'est pas suffisante !
- La continuité du contexte de taux bas impactant notre compte de résultat n'est pas favorable !
- BNP Paribas est sous la pression exacerbée de la concurrence (nouveaux acteurs, entre autres Orange Bank et des GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft).
- Le taux d'inflation reste faible : basé sur l'indice INSEE, ce taux n'est pas, ou plus révélateur de notre pouvoir d'achat, excluant de fait de nombreux produits ou services !
- les résultats financiers ne permettent pas une répartition plus forte sans mettre en danger notre modèle économique !
- Le coût global du plan de transformation 2020 est important !



Smartphone

Internet

Thierry PORTAT 01 55 77 66 88  
32 rue de Clignancourt 75018 Paris ACI :CSD02RCA  
Fax : 01 40 14 60 05

Mail [fo.drpb@bnpparibas.com](mailto:fo.drpb@bnpparibas.com)



Facebook



Twitter



Pour **FO Banques BNP Paribas**, les NAO passées (2014 / 2015 / 2016) conjuguées aux autres mesures ci-dessous n'ont de cesse d'amputer notre pouvoir d'achat :

- La mise en place de la Mutuelle obligatoire (mesure des Pouvoirs publics) qui a comme effet le déremboursement de certains médicaments, l'instauration de délais (optique) etc,
- La suppression des primes de médaille du travail,
- La réforme des commissions à l'acte et la mise en place des Incitations Commerciales,
- La réforme du variable de référence.

La Direction nous dit que le budget reste le même !

Concernant les deux derniers points, [cliquez sur ce lien](#) afin de nous dire si vous percevez autant, plus, ou moins après ces nouvelles pratiques.

Vos remontées nous permettront d'étayer nos revendications par le biais de vos réponses auprès de la Direction.

NB :

Egalité Femmes / Hommes : ce thème a fait l'objet d'une loi (Loi Avenir Professionnel) définitivement adoptée en date du 1er août 2018 (saisine du conseil constitutionnel) qui pour faire court, oblige les entreprises de plus de 50 salariés à une obligation de résultats et non plus de moyens.

Ceci devrait enfin permettre une transparence totale de la Direction quant à l'attribution de mesures de rattrapage qui de fait, se retrouvent parfois en mesures sélectives et compte tenu des fréquences moyennes, ne font qu'aggraver les dits écarts.

**FO Banques BNP Paribas** insistera fortement sur ce prochain point lors de la prochaine négociation.

Notre constat global sur cette mandature syndicale (2013 à ce jour) :

**FO Banques BNP Paribas** est insuffisamment représentée et donc dans l'impossibilité de peser fortement dans les négociations qui impactent profondément tous les salariés de l'entreprise :

- ✚ Perte du pouvoir d'achat,
- ✚ Les effectifs sont en baisse constante, avec un recours accru aux CDD au lieu de CDI.

Vous rêvez de partager les fruits de votre travail, voici la solution !

Mars 2019 : Votez et faites voter **FO Banques BNP Paribas**, REVONS DE CE MONDE MEILLEUR AUQUEL NOUS ASPIRONS TOUS et qui enfin nous rétribuera à la juste valeur de nos efforts sur un plan d'égalité avec les actionnaires.

Projetons-nous déjà sur les futures négociations collectives pour 2019 : confirmons à la Direction, au-delà du GPS 2018, la légitimité de vos demandes salariales en démontrant par votre engagement à nos côtés, le changement souhaité (actes de candidatures, votes).

Les batailles futures se gagnent dès maintenant !

Rejoignez **FO Banques BNP Paribas** et faites en sorte que le rêve devienne réalité. La victoire n'est pas utopique !



Smartphone



Internet

Thierry PORTAT 01 55 77 66 88  
32 rue de Clignancourt 75018 Paris ACI :CSD02RCA  
Fax : 01 40 14 60 05

Mail [fo.drpb@bnpparibas.com](mailto:fo.drpb@bnpparibas.com)



Facebook



Twitter

